

## AVIS PUBLIC

### RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

#### À TOUS LES INTÉRESSÉS

Prenez avis qu'à la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le mardi 4 septembre 2018 à 19 h 30 au 1670, route 202, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**1500, ROUTE 202 (lot 6 198 075 )**

À la suite d'un arpentage de la propriété mentionnée, il est ressorti que le premier entrepôt est implanté à 3,35 mètres de ligne latérale ouest au lieu de 5 mètres tel qu'exigé à l'article 11.3.23 du Règlement de zonage #272.

En conséquence de ce qui précède, toute personne intéressée a le droit de se faire entendre par le conseil municipal, avant que ce dernier statue sur la présente demande.

DONNÉ À FRANKLIN CE 15 AOÛT 2018



Sylvie Bois

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvie Bois, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité, ce mercredi 15 août 2018 entre 9 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 AOÛT 2018.



Sylvie Bois

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe